

# Conseil des parents – Quartier Danube

## Compte-rendu du conseil du mardi 13 février 2018

Lieu : locaux du Jardin d'enfants des Maussins, 327 rue de Belleville, à 18h

---

### Etaient présents :

Pour la mairie :

- Mme Mathilde REBEILLE-BORGELLA – collaboratrice au cabinet du maire Paris 19.

Pour la DFPE :

- Mme JEAN-BAPTISTE – coordinatrice Petite enfance du secteur sud, CASPE 19

Pour la crèche Hérold :

- Mme Laurence GATIGNOL – responsable de la crèche Hérold ;
- Mme Aline COLOMBE – parent élu ;
- Anne-Béatrice VIDELO-BAH – parent élu.

Pour la crèche des Maussins :

- Mme Ketty NICOLSON – responsable de la crèche ;
- M. Julien ALCADE – parent élu ;
- M. Cyril BARADUC – parent élu (président) ;
- Mme Marie CHAUDUN – parent élu ;
- Mme Virginie ENKEL-MATTON – parent élu.

Pour la crèche Prévoyance

- Mme Nadia ALIOUA – parent élu (co-présidente).

Pour la crèche Solidarité

- Mme Elise PAUL – responsable de la crèche.

### **1) Sécurité des biens et des personnes**

Récemment, deux vols de poussettes ont eu lieu à la crèche des Maussins. Pour les parents, ces incidents ont un impact lourd en raison notamment du coût de remplacement des poussettes et de l'absence de prise en charge par leur assurance personnelle.

En complément et pour rappel, des intrusions ont été constatées dans le passé à la crèche des Maussins.

Différentes interrogations ont été évoquées par les parents élus afin de faire face aux vols/intrusions et à leurs conséquences. Ainsi, plusieurs pistes de réflexions ont été proposées :

- Mise en place d'une vidéosurveillance au niveau des accès aux crèches ;  
Réponse « Ville de Paris-DFPE » : « *Un système de surveillance ne pourra être installé dans un futur proche dans chaque établissement, notamment en raison du coût financier* ».
- Interrogation sur la valeur juridique de la décharge de responsabilité affichée dans les locaux à poussettes : « *N'est-il pas envisageable que l'assurance de la crèche couvre le sinistre dans la mesure où celui-ci survient dans son enceinte et sous sa surveillance ?* » ;  
Réponse « Ville de Paris-DFPE » : « *L'assurance de la ville de Paris ne prend pas en charge les effets personnels dont les poussettes* ».
- Négociation d'un contrat d'assurance au nom de la ville de Paris en contrepartie d'une participation des parents

Réponse « Ville de Paris-DFPE » : « *Ce type de contrat ne peut être souscrit qu'individuellement et non pas au nom de la mairie* ».

De manière générale, les règles de vigilance suivantes ont été rappelées :

- Chaque parent doit être sensibilisé et responsabilisé, notamment sur les points suivants :
  - En aucun cas, les parents doivent laisser entrer n'importe qui dans l'enceinte de l'établissement ;
  - Etiquetage des poussettes fortement conseillé
  - Recommandation d'usage d'antivol ;

Des panneaux d'affichage indiquant la conduite à tenir pour s'assurer de la sécurité de l'établissement sont à mettre en évidence dans les locaux : dès l'entrée de la crèche et au niveau des sas d'entrées intermédiaires. Dans certaines crèches du quartier, cet affichage est déjà en place.

Les parents élus ont proposé en complément de créer eux-mêmes :

- Un affichage dans les locaux à poussette rappelant les mesures de prudence et de sécurité (plier les poussettes et ne pas laisser d'effets personnels dans celles-ci, étiquetage, etc.).

## **2) La propreté aux abords des crèches**

Aux abords immédiats des crèches, poubelles débordantes, dépôts d'encombrants, deux-roues garés, déjections canines etc...ont été observés et dérangent fortement les usagers des crèches.

Réponse « Maire d'arrondissement » : « *La rue de Belleville et le secteur Danube sont des zones prioritaires en termes de nettoyage avec respectivement d'une part des passages quotidiens des équipes de nettoyage et un lavage 1 fois par semaine pour le secteur Belleville ; et d'autre part des passages entre 3 et 5 fois par semaine, et un lavage 1 fois par semaine pour le secteur Danube* ».

Les incivilités ont été identifiées par la mairie et en vue de les contrer, elle s'est proposée de :

- Recourir à un affichage contre les déjections canines et les dépôts d'encombrants à proximité immédiate des accès aux crèches via les affiches réalisées par la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris ;
- Contacter par courrier le magasin déposant des palettes devant la crèche des Maussins et en solliciter le retrait (sous réserve de l'envoi du nom et de l'adresse du magasin);
- De veiller au respect des horaires de tournées de propreté urbaine et à la sensibilisation de ses agents.

En complément, il a été rappelé l'existence de l'application « *Dans ma rue* » permettant de signaler toute anomalie constatée sur la voie publique et de solliciter l'intervention d'une équipe (<https://www.paris.fr/dansmarue>)

Les parents élus ont par ailleurs évoqué la proposition d'éloigner la poubelle située devant la crèche des maussins afin de limiter la gêne liée à sa proximité avec l'accès à la crèche. ce point sera étudié par la mairie d'arrondissement.

## **3) Organisation de conférences**

Chaque année la mairie organise un cycle de conférences ayant lieu au début de l'été (mois de juin).

Elle invite ainsi les parents à transmettre les sujets qu'ils souhaiteraient voir abordés dans le cadre de celles-ci et, en complément, de formaliser une proposition plus aboutie comprenant les thématiques, les propositions d'intervenants et le budget correspondant.

A ce stade, les sujets évoqués :

- *La parentalité* (organisée récemment par le Centre social Danube) ;

- *Les enfants et les écrans* (organisée récemment par la marie du 19<sup>ème</sup>) ;
- « *Méthode Montessori pour grandir, penser et apprendre à penser l'éducation autrement - au rythme de chacun* » ;
- *Le programme de vaccinations obligatoire* ;
- « *Comment accompagner dans la bienveillance la période du « NON »* ;
- « *Comment préparer le changement d'école et notamment l'entrée en maternelle* » ;
- « *La gestion des émotions avant 3 ans* ».

#### **4) Equipement des crèches : appareil photo**

Certains établissements ont été équipés d'appareils photos numériques à disposition du personnel pour photographier les enfants au cours d'activités en vue de transmettre les photos aux parents ensuite ou bien pour les diffuser de manière *anonymisée* sur le blog de la crèche par exemple.

Cependant suite à des vols successifs cette pratique, bien que très appréciée des parents, a peu à peu disparu de nombre d'établissements.

Les parents élus ont ainsi formulé le souhait de voir ces initiatives reprendre et, à cet effet, seraient prêts à faire don d'anciens appareils photos numériques.

La requête a été entendue par les représentants des établissements qui ont rappelé :

- La prise de photos est en lien avec le projet d'établissement, donc propre à chaque équipe ;
- Les appareils photos ayant été volés à plusieurs reprises, cela a dissuadé les établissements de continuer les campagnes photos ;
- S'agissant du don d'appareil photo, la question de la recevabilité du don devra être étudiée.

#### **5) Informations et communication avec les parents : extension d'un blog**

Sur initiative des parents, un blog a été créé pour la crèche Hérold (<https://crecheherold.wordpress.com/>) dans la continuité d'un précédent projet de création (<http://crecheherold.blogspot.fr/>).

Cette initiative ayant séduit d'autres parents élus des crèches du secteur, ils ont évoqué la possibilité d'étendre ce blog au secteur en mutualisant ce support.

Etant donné que dans les autres crèches, les parents n'ont pas formulé de souhait de création de blog, un sondage sera organisé prochainement crèche par crèche par leur parents élus respectifs en vue :

- D'alerter les parents sur l'existence de cette initiative et de son intérêt ;
- De recueillir l'avis des parents sur l'ouverture d'un blog propre pour leur crèche ;
- D'identifier des volontaires qui aurait à charge son éventuelle création et son administration (en cas d'attente forte des parents) ;
- De récolter leur point de vue sur la création d'un blog commun au secteur.

#### **6) Période de regroupements et de fermeture pour l'été 2018**

Les crèches du secteur seront regroupées du 16 juillet au 3 août 2018, fermées du 6 au 17 août 2018 et de nouveau regroupées entre le 20 et le 31 août.

Sur la période du 6 au 17 août, en raison de la faible fréquentation des crèches, un seul établissement sera ouvert pour l'ensemble de l'arrondissement. Celui-ci accueillera les enfants en cas de « nécessité absolue ».

Ainsi les familles susceptibles de se trouver dans une situation de « *nécessité absolue* » (problèmes de santé, absence justifiée d'autres solutions de gardes, ...) **sont invitées à se manifester le plus rapidement possible auprès des responsables d'établissement. Chaque situation sera alors étudiée au cas par cas.**

S'agissant de la période de regroupement du 20 au 31 août, les enfants entrant à l'école maternelle en septembre peuvent en bénéficier. Il existe par ailleurs des solutions alternatives à la crèche telles que les centres de loisirs.

## **7) Alimentation**

Actuellement sur Paris, 50% de l'alimentation proposée en crèche est « durable » (*soit composé de produits issus de l'agriculture biologique et empruntant des circuits courts*) dont 45% serait issu de l'agriculture biologique. A horizon fin 2018, l'alimentation atteindrait 70% minimum d'alimentation durable.

A titre d'information, la ville de Paris souhaite acquérir le deuxième niveau du label « ECOCERT ».

Afin de valoriser le travail des ATEPE (agent technique en établissement petite enfance), un concours de cuisine appelé « Top recette ».est organisé chaque année.

## **8) Temps de sortie**

Il a été proposé de mettre en place un temps de sortie quotidien de 15mn minimum en réponse à une observation selon laquelle certains enfants ne sortiraient pas durant plusieurs jours dans le jardin pour s'aérer, en fonction des encadrants en charge.

Il a été rappelé que :

- Chaque situation de ce type devait au préalable faire l'objet d'une discussion avec le responsable d'établissement ;
- Les temps de sortie dépendent des conditions climatiques, notamment en raison des sols très glissants par temps de pluie, malgré leur revêtement antidérapant, et rendant de ce fait impossibles les sorties en cas d'averses.

## **9) Initiatives d'établissements à partager**

### **Bourse aux vêtements et aux jouets**

La crèche Hérold organise prochainement une bourse aux vêtements et aux jouets. Une mutualisation de cette bourse a été évoquée pour l'ensemble des crèches du secteur, avec la possibilité de trouver un endroit adapté en dehors d'une crèche.

- Au sein de la crèche des Maussins un sondage sera organisé afin de récolter l'avis des parents sur l'organisation d'une bourse et de sa mutualisation.

### **CD de chansons en plusieurs langues**

La crèche des Maussins a réalisé, avec l'aide des parents, un CD de chansons dans diverses langues. Celui-ci pourrait-il être réédité ? Partagé ? Ou bien un nouveau CD pourrait-il être réalisé ?

### **Semaine des parents**

A la crèche des Maussins, chaque année, est organisée la « semaine des parents ».

Elle permet aux parents qui le souhaitent de s'inscrire pour partager un moment privilégié avec les enfants. Dans le cadre d'animations diverses, ils peuvent transmettre à leur guise une passion, un talent...

Cette année, plusieurs parents se sont déjà proposés pour animer des ateliers de marionnettes, d'arts plastiques, ou encore de musique.

#### **10) Prochain conseil des parents**

Le prochain conseil des parents aura lieu pendant la première quinzaine du mois d'avril.